



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

COMMISSION REGIONALE DE BMX

Jeudi 26 Avril 2018

PV N° 03

Président de la Commission : **François PEPIN**.

Les Membres de la Commission BMX :

Membres de la Commission BMX	Convoqué(e)	Présent(e)	Absent
HOARAU Sylvine	X	X	
BERTHOMIEU Thierry	X	X	
DIJOUX Sandra	X		X
TRECASSE Teddy	X	X	
ABELARD Loïc	X	X	
Personnes Ressources			
LUI HIN TSAN Didier	X		X
LEOCADIE Christian	X	X	
AJAGUIN Isabelle	X		X
JACORAU Marie	X		X

Responsable Arbitrage : ZITTE Bruno

Référent BMX : FONTAINE Sébastien

I. VALIDATION DU PV N° 2 DU 8 MARS 2018

Le Président nous fait part de la démission reçue par mail en date du 26 avril 2018 de Monsieur Didier **LUI HIN TSAN** pour des raisons personnelles.

Il nous fait lecture du courrier envoyé par le pilote Olivier **BEGUE** qui manifeste son mécontentement sur plusieurs points du règlement BMX.

Sébastien **FONTAINE** demande à ce que la Commission BMX apporte une réponse à son courrier et qu'on le remercie pour tout ce qu'il a apporté au niveau du BMX.

Loïc **ABELARD** est donc le représentant officiel du **BCP** à la Commission BMX, car le club est à jour de son affiliation.

Le PV est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents et il pourra être mis à disposition des parents sur le site Clicbmx et aussi sur le site Facebook du Comité.

II. VALIDATION APRES M4 FINALE DU CLASSEMENT DE LA COUPE ET DU CHALLENGE REGIONAL

En catégorie **Minime**, il manque le 8^{ème} au classement. Après modification, **PERFILLON** Jules est alors classé 8^{ème}, **ABELLA** Léo 9^{ème} et **LAKERMANCE** Pierre 10^{ème}.

Le classement est ensuite validé.

III. MODALITES DE DEPLACEMENT FRANCE, EUROPE, MONDE : ELABORATION DE LA LISTE DES PILOTES QUI ONT FAIT ACTE DE CANDIDATURE AUX 3 EPREUVES

Pour le monde, 3 candidatures ont été recensées :

- **LO SHUNG LINE** Arohn en **Boy 9**
- **MONTUSCLAT** Raphaël en **Boy 11**
- **JACORAU** Alan en **Boy 14**

A la date du 1er Mai lors de la 5^{ème} Manche de la phase finale, il est demandé aux responsables de club de confirmer le nom des pilotes qui participeront aux échéances nationales.

Il serait souhaitable que le Président de la Commission transmette un mail à Monsieur Jonathan **NOYANT** pour avoir la certitude que 2 pilotes réunionnais par catégorie d'âge peuvent participer au Challenge Européen, car celui-ci aura lieu en France.

IV. AIDE AUX PILOTES ET ACCOMPAGNATEURS

Pour le TFBMX, Sébastien **FONTAINE** retire sa candidature pour des raisons professionnelles.

La Commission propose de voir **LAUDE** Etienne pour le remplacer si ce dernier est disponible.

Pour l'Europe, Sébastien se positionne sur le projet sous réserve de l'accord de sa hiérarchie.

En ce qui concerne les aides attribuées aux pilotes, le montant sera semblable que celui de 2017, à savoir :

- France

Le Vainqueur de la Coupe Régionale : 300 €

Le 2^{ème} : 200 €

Le 3^{ème} : 100

- Europe

Le premier dans sa catégorie : 300 €

- Monde

Le premier dans sa catégorie : 300 €

Si un pilote fait **France + Europe**, il aura droit à **100 € pour l'Europe** car le Challenge Européen se fait en France. Par contre, si un pilote participe **uniquement au Challenge Européen**, il bénéficiera de **300 €** (en étant premier dans sa catégorie d'âge bien entendu).

Pour les filles, la somme de **300 €** leur sera allouée **pour la France** et **100 €** de plus si elles participent au **Challenge Européen**. Les critères sont les mêmes que pour les garçons.

V. QUESTIONS DIVERSES

- La question du maillot des champions est soulevée. Pour des raisons de logistique, il ne pourra pas être disponible pour les épreuves nationales.
Les pilotes devant rouler avec le maillot de leur club, le maillot de champion reste donc inutile pour l'extérieur.
- La formation de BF1 est très sollicitée par les différents clubs. C'est Grégory MAILLOT qui a la charge de cette formation et nous n'avons aucune nouvelle pour le moment. Les renseignements vont être pris au niveau du Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Secrétaire de séance
HOARAU Sylvine